

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique – CMAR Martinique et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMAR Martinique.

La CMAR Martinique se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou via votre compte CPF. La prise en compte de votre réservation vous sera notifiée dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de votre bulletin de pré-inscription et /ou la notification de réservation du CPF.

3 - MODALITES D'ADMISSION :

- **ADMISSION A UNE FORMATION SANS –PRE-REQUIS**
Après validation de votre demande de réservation, un devis vous sera transmis dans un délai de 4 jours ouvrés. En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 4 jours ouvrés, la place réservée n'est plus garantie.
- **ADMISSION A UNE FORMATION AVEC –PRE-REQUIS**
L'organisme de formation dispose d'un délai de 30 jours ouvrés afin de vérifier les prérequis nécessaires à l'admission. A l'issue de l'étude de la demande et après validation des prérequis, un devis vous sera transmis dans un délai de 4 jours ouvrés. En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 4 jours ouvrés, la place réservée n'est plus garantie.

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du règlement et /ou de la convention de prise en charge, du bon de commande et d'un dépôt de caution d'un montant représentant 25% du coût total de la formation. Une convocation vous sera envoyée environ 8 jours avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 – 1 – PAR L'ORGANISME DE FORMATION :

L'organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation dans un délai de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, notamment pour un effectif insuffisant sans préjudice pour aucune des parties.

5 – 2 – PAR LE STAGIAIRE :

Avant l'entrée en formation :

Toute annulation d'inscription intervenant **plus de 7 jours** avant l'entrée en formation est possible sans justificatif, ni application de pénalités.

Toute annulation d'inscription intervenant **moins de 7 jours** ouvrés avant le démarrage de la formation donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100% (cent pour cent) du prix de la formation.

Après l'entrée en formation :

Toute annulation d'inscription intervenant après l'entrée en formation tient lieu d'abandon de la formation par le stagiaire. A l'exception des cas d'abandon pour motif de force majeure, tout abandon entraîne des frais d'annulation égaux à 100% (cent pour cent) du prix de la formation.

5 – 3 – POUR MOTIF DE FORCE MAJEURE :

Le Stagiaire et l'Organisme de formation ne peuvent être tenus responsables de la non-exécution de la formation dont le cas où ils seraient empêchés par un cas de force majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

6 – DROIT DE RETRACTATION

Lorsque vous confirmez votre demande d'inscription, vous disposez d'un délai de 14 jours (quatorze jours) ouvrés pour vous rétracter.

A l'expiration du délai de rétractation, vous êtes considéré comme inscrit et votre place est réservée.

Vous êtes dès lors tenu de participer à la formation.

Vous acceptez expressément que le contrat vous liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation.

En tout état de cause, vous renoncez expressément à votre droit de rétractation dès le démarrage de la formation.

6 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût de l'action de formation indiqué est exonéré de TVA.

Le coût du stage se compose des frais d'inscription, des frais pédagogiques et des frais de certification éventuels.

L'ensemble de l'offre de service est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle :

- Le Plan de développement des compétences et le dispositif Pro-A
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- CPF de transition professionnelle
- Congé de reclassement (CR)
- Pôle Emploi, les Régions, l'Etat et les entreprises

Des modalités de fractionnement sont possibles en fonction du coût de la formation.

7 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire. La CMAR Martinique se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés. Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 5-3 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMAR Martinique ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

8 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal Administratif de Fort de France sera le seul compétent pour régler le litige.